

Calendrier des vacances scolaires 2020-2021 Primaire et Maternelle

Rentrée des élèves : mardi 1er septembre 2020

Toussaint : vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2020

Noël : vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier 2021

Hiver : vendredi 19 février au lundi 3 mars 2021

Printemps : vendredi 24 avril au lundi 10 mai 2021

Pont de l'Ascension : mardi 11 mai au lundi 17 mai 2021

Vacances d'été : mardi 6 juillet 2021

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Commune de
SAINT-CARREUC

Mémento à conserver

**Rentrée scolaire
2020-2021**

Mairie : 02 96 42 48 38

E-Mail : mairie@saint-carreuc.fr

Ecole : 02 96 42 46 85

E-Mail : ecole.0221434p@ac-rennes.fr

Les services périscolaires municipaux 2020-2021

Le restaurant scolaire

Les enfants de maternelle et ceux d'élémentaire mangent séparément dans le restaurant scolaire. Des agents de la commune préparent les repas, organisent le service et la surveillance.

La présence des enfants est enregistrée chaque jour par les agents municipaux.

Une facture est établie chaque mois.

Tarif :

2.85 € le repas (régulier ou occasionnel)

Le tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020 et est nettement inférieur au prix réel du service : pour 2019/2020, il s'élevait à 9.21 €.

Prise en charge par la commune : 71 %

Si vous avez opté pour le règlement par chèque bancaire ou postal, il vous appartient :

✍ soit de passer en mairie procéder au règlement (service d'accueil),

✍ soit de nous retourner celui-ci par courrier (boîte à lettres de la mairie disponible également). Ne surtout pas envoyer à la trésorerie de Moncontour.

Dans les deux hypothèses, il est important de joindre le coupon détachable au règlement (sans agraffer merci).

La possibilité de paiement par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal vous est également offerte. Il simplifie la vie, pensez-y ! Prenez contact avec le secrétariat de la mairie.

A défaut de paiement des lettres de rappel pourront vous être envoyées (Mairie ou Trésor Public).

Le transport

Ce service est désormais géré par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les points d'arrêt pour cette nouvelle année sont les suivants :

La Croix Rabet, Goinguenet, La Ville Caro, La Côte, La Porte au Minou, La Ville Main/L'Isle, La Ville Méreuc, Saint-Guihen, Ballande, Bellevue.

Pour tous renseignements, contacter Allotub au 02 96 01 08 08 ou cliquer sur « www.tub.bzh ».

Les enfants inscrits au service sont détenteurs d'une carte rechargeable chaque année : attention de ne pas la perdre ! Ils doivent la montrer au chauffeur à la montée. Il est toujours possible d'inscrire vos enfants. S'il s'agit de prendre le car de façon occasionnelle, préférez l'achat de tickets (1.50 € au Kar'Koi). Un agent communal continue à accompagner les enfants matin et soir.

La COVID-19

La pandémie de COVID-19 a bousculé les habitudes quotidiennes. Le Ministre de l'Education Nationale Jean-Michel BLANQUER a proposé un nouveau protocole aux établissements scolaires courant de l'été 2020.

Nous vous remercions de suivre les consignes qui seront prodiguées par l'école du Gué à travers les informations qui vous seront données par la Directrice Mme Laetitia VILLENEUVE. Sur les temps périscolaires, les agents communaux suivront également l'ensemble des consignes pour veiller à la santé de vos enfants.

Bonne rentrée à tous.

La garderie

Elle ouvre à partir de 7h15. **Vous devez obligatoirement accompagner vos enfants à l'entrée des locaux.** A partir de 8h50, les enfants de maternelle sont conduits dans leurs locaux par le personnel communal. A 16h30, le service de garderie reprend. Un goûter est servi à tous les enfants au restaurant scolaire.

Vous devez impérativement venir chercher vos enfants au plus tard à 19h. Un forfait de dépassement d'horaires a été instauré : 5 € par 1/4 d'heure supplémentaire et par famille.

Des agents de la commune surveillent vos enfants. Un état de présence journalier est réalisé. Une facture est établie chaque mois.

Tarifs :

1^{er} enfant :

Matin : 1.25 € Soir : 1.57 €

2^{ème} enfant :

Matin : 1.23 € Soir : 1.55 €

3^{ème} enfant et plus :

Matin : 0.93 € Soir : 1.35 €

Prix réel du service, pour 2019/2020 :

Matin : 3.71 €

Soir : 5.29 €

Prise en charge par la commune : 54 %

02 96 42 41 35

